

Le passé de l'imprimerie dans le canton

1533-1933

Quatre siècles d'imprimerie à Neuchâtel.

Les membres de la section neuchâteloise de la Société suisse des maîtres imprimeurs, — lointains continuateurs de Pierre de Vingle, propriétaire des premières presses rustiques qui, il y a quatre siècles exactement, gémissaient chez nous pour donner naissance à un opuscule de vingt-quatre feuillets: *Le livre des marchans fort utile a toutes gens*, — organisent le 21 octobre, à l'aula de l'Université, une séance commémorative suivie d'une visite de l'exposition d'impressions neuchâteloises à la Bibliothèque de la ville. De leur côté, les libraires de la ville décorent leurs devantures d'ouvrages contemporains, imprimés à Neuchâtel.

La séance de l'Université comprend trois communications, l'une de M. Charly Guyot: « A travers l'histoire de l'imprimerie neuchâteloise »; la seconde de M. Pierre Attinger: « Pierre de Vingle, sa famille et son temps »; la troisième de M. James Guinchard: « L'imprimerie et ses débuts à Neuchâtel ».

Passionnante est l'histoire de l'imprimerie. Elle n'est pas qu'une sèche nomenclature de progrès techniques, mais brille du séduisant attrait qu'ont elles-mêmes les grandes gerbes d'idées théologiques, philosophiques, artistiques et sociales. L'imprimerie, depuis Jean Gutenberg, n'a pas été qu'un terne moyen. C'est chose vivante, chaude et palpitante subissant la poussée d'éclosions nouvelles et vice versa, les provoquant parfois.

Notre histoire de l'imprimerie commence tôt, comparativement à d'autres régions, même si l'on retient les années 1443 et 1444 comme celles de l'apparition, à Strasbourg et Mayence, de la première presse à caractères mobiles, apparition embrassant tout à la fois l'art de graver le poinçon, celui de fondre le caractère et d'en faire usage. Il s'était écoulé presque un siècle depuis qu'étaient apparus les premiers chefs-d'œuvre typographiques. Quinze villes, plus tard, se disputent la gloire d'avoir vu surgir dans leurs murs cet art admirable! La cause de Harlem avait été plaidée par de brûlants adeptes. Celle de Strasbourg aussi.

**Le livre des marchans/fort utile a toutes gens
nouvellement composé par
le sire Pantapole/
bien expert en
tel affaire/
prochain voisin
du seigneur
Pantapole
gruel.**



*Titre du premier ouvrage imprimé
par Pierre de Vingle.*

Nombreux sont les historiens désignant Mayence ou encore Bamberg. D'autres prétentions locales furent emportées par le vent.

Au temps où les Manuce florissaient en Italie, où les Estienne allaient acquérir en France une réputation insurpassable, au temps où prenaient racine en Hollande de vivaces traditions typographiques et à Anvers, la dynastie des Plantin, célèbres de génération en génération, ouvrant boutiques à Paris, à Francfort, qui couraient foires et carêmes, au temps où les Alde, les Froben et une pléiade de typographes faisaient de l'embouchure de l'Escaut l'un des principaux marchés de livres du monde, un Français auquel le clergé reprochait quelque incartade de librairie, s'acheminait vers Neuchâtel, vers la Suisse par Genève, désireux d'imprimer ou de colporter ses ouvrages. Il s'appelait :

Pierre de Vingle.

Originaire de Wingles, près Béthune, Pierre de Vingle descendait d'une famille de graveurs de moules de cartes et cartiers à Tournai. On trouve les Vingle, imprimeurs à Lyon. Pierre, fils de Jean, y était né en 1495. Prote chez Claude Nourry, dit le Prince, il tombe amoureux comme par hasard de la fille unique de son patron, maître imprimeur, coup de foudre classique, l'épouse, s'associe à son beau-père et se consacre à l'édition.

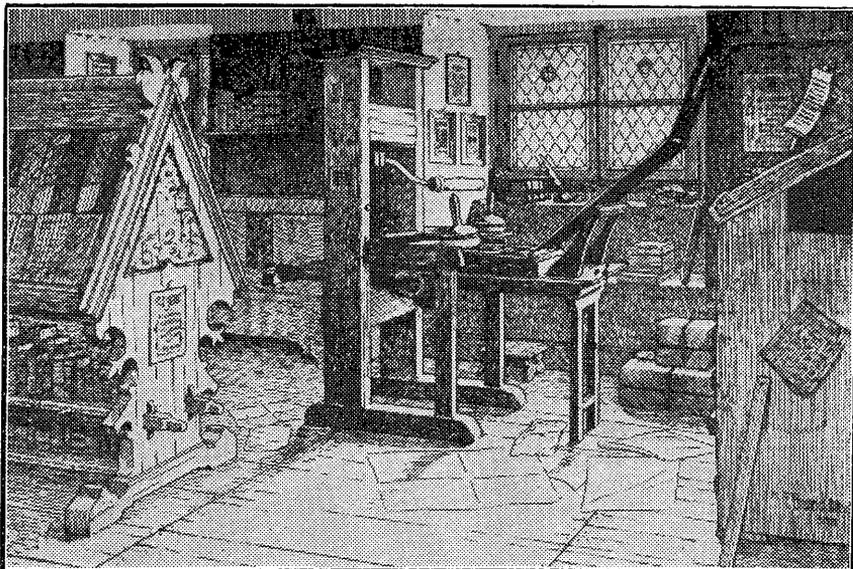
Peu après, il est fixé à Genève, chassé de Lyon pour une publication hérétique : *L'Unio dissidentium*. Pierre-Robert Olivetan, maître d'école à Neuchâtel, faisait alors une traduction de la Bible, en français. Il fallait l'imprimer, Farel jeta les yeux sur Vingle. Celui-ci, appelé à Genève le « Picard », transporte son important matériel à Neuchâtel. On a prétendu à Serrières. Dès juillet 1533, il déploie une activité marquante. La liste des quelque vingt publications qui sortirent de ses presses, à Neuchâtel, est connue. On retrouve trace de ces ouvrages à la Bibliothèque de Neuchâtel, dans les bibliothèques de Zurich, Genève, Lucerne, Dijon, Paris, Grenoble, Rouen, Vienne, Stuttgart, Berlin, Copenhague, Londres, Oxford ou Milan. Notre contemporain, le pasteur Paul Du Bois, possède encore un exemplaire unique — parce que dédié — de la célèbre Bible d'Olivetan, offert par Pierre de Vingle à Aubry Ferney, menuisier à Neuchâtel.

Pierre de Vingle, sa tâche accomplie, se retire à Genève et probablement à Lyon. Décédé en 1536, il laisse dans cette dernière ville une veuve et deux filles. Le matériel de son imprimerie reste à Neuchâtel, géré par Jean Merveilleux, mais Jean Michel de Marigny, ouvrier typographe, finit par acquérir ce fonds et le transporte à Genève, en 1537.

Quelque cinquante ans plus tard, en 1588, le Conseil d'Etat refuse à François Estienne l'autorisation de s'établir à Neuchâtel sous prétexte que les imprimeurs provoquent des troubles dans le pays. C'est l'époque de Robert Estienne, célèbre imprimeur français, fixé à Genève, éditeur des écrits de Mathurin Cordier à qui il fait embrasser la réforme et qui est maître de latin dans notre capitale.

Un siècle après Pierre de Vingle.

Il s'écoula plus d'un siècle avant qu'un imprimeur n'apparût de nouveau dans notre région. On trouve chez nous Jean Pistorius, en 1689. Il imprime *Esther*, de Racine, des ouvrages de moindre valeur, des almanachs et des



Le cabinet Gutenberg au Musée historique de Berne.

diatribes contre Louis XIV, lui valant réprimande du roi par l'intermédiaire d'Amelot, ambassadeur de France, qui se plaint aux Quatre Ministraux.

Après le départ de ce Pistorius qui secouait dans notre pays dépendant d'un prince français les têtes souveraines du royaume voisin, comme les pommes de nos vergers, l'on trouve à Neuchâtel l'imprimeur Schmidt. En mars 1696, on interdit à Schmidt d'imprimer des gazettes. Au mois d'octobre suivant, à la suite de sa publication d'un traité imperturbable sur l'« Art d'assassiner les rois », on l'expulse en vitesse.

Trois ans après, un bourgeois de Neuchâtel — Jean Grenot — s'étant mêlé d'imprimer le *Tombeau des prétendants*, doit déguerpir avant qu'on ne le fourre en « javiole ». Le bourreau met le feu aux exemplaires de son factum qui flambe et s'envole en fumée à la Croix-du-Marché.

Un imprimeur au Val-de-Ruz.

Vers 1689, vivait aux Hauts-Geneveys Abraham Amiest, personnage plaisant, mathématicien, médecin, astrologue, historien, géographe, imprimeur, graveur, et qui ébahit nos ancêtres par des almanachs prédisant le beau, le mauvais temps et tous les événements. Il compose une *Description de la Principauté de Neufchâstel et Valangin*, réimprimée plus tard par les *Etrennes neuchâteloises*. Ayant eu maille à partir avec la police, Amiest s'était envolé soudain pour se fixer à Besançon, où parut d'abord cet ouvrage.

Après que grâce lui eut été accordée, il revint au pays pour se fixer finalement à Neuchâtel.

A l'époque où Amiest imprime aux Hauts-Geneveys, on constate l'existence de petites imprimeries à Valangin et Couvet où Jean-David Griesser est établi vers 1713.

Aux Verrières, au Locle et à la Chaux-de-Fonds.

Jérémie Vitel fonde, en 1780, aux Verrières, un établissement typographique très prospère. La proximité de la frontière lui donne l'occasion de publier une foule d'ouvrages censurés en France. Aussi, un voyage à Paris lui vaut-il une villégiature de six semaines à la Bastille ! Bonheur de l'un ne fait-il pas malheur de l'autre ? La liberté de presse proclamée par la Révolution française, ruine instantanément l'imprimerie des Verrières. Vitel, dépité, décide de partir pour l'Amérique. Mais pourquoi s'arrête-t-il à Genève au moment de la terreur et de la guillotine ? Accusé de travailler à réunir Genève à la France, il y est arrêté. Alors qu'une partie de nos imprimeurs semblent souvent marcher sur charbons ardents, celui-ci, en 1794, se fait, à Genève, trancher la tête.

A la fin du XVIII^{me} siècle, les Girardet, artistes-imprimeurs, s'installent au Locle. Une imprimerie apparaît à la Chaux-de-Fonds en 1835.

Le « Mercure Suisse ».

En 1733, Abraham Droz et Daniel Wavre obtiennent l'autorisation d'imprimer à Neuchâtel le *Mercur Suisse* que vient de fonder Louis Bourguet. Il se manifeste alors une telle défiance à l'égard des imprimeurs que cette autorisation n'est octroyée que moyennant assermentation de tout le personnel de l'entreprise. Les censeurs de la Seigneurie et de la Ville promèneraient un œil sévère sur toutes les épreuves. Ils les parapheraient d'un air de notaire...

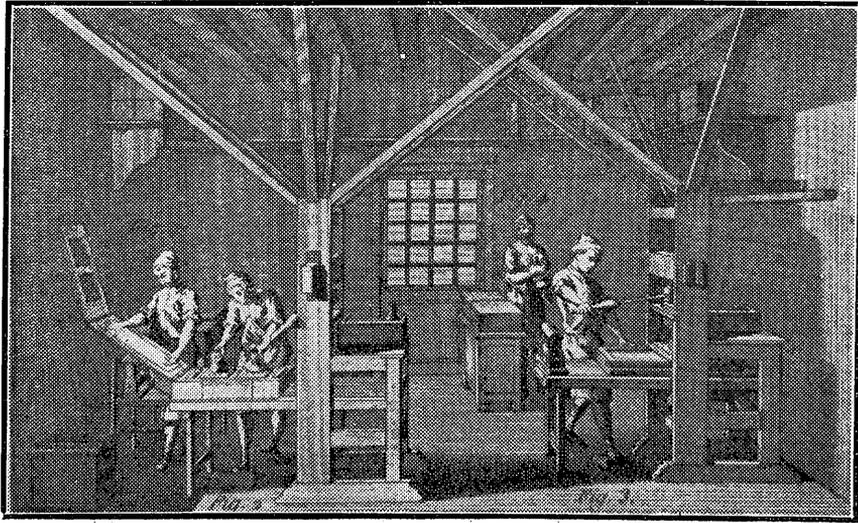
En 1738, le *Mercur Suisse* se dédouble. La partie littéraire devient le *Journal helvétique*. La partie politique conserve le nom primitif, mais en 1748 devient le *Nouvelliste Suisse*. En 1768, il n'y a plus qu'un seul périodique, le *Nouveau Journal helvétique* plus tard *Journal helvétique* et *Journal de Neuchâtel*. Le *Mercur Suisse* donna dès le début, par sa tenue, satisfaction à l'Autorité. C'était un journal mensuel in-8° de 140 à 150 pages, qui parut durant cinquante ans et n'insérait pas d'annonces.

C'est à cette époque qu'est exécutée l'édition de la Bible d'Osterwald, publiée chez Boyve, en 1744, en deux volumes in-folio.

La Société typographique.

La Société typographique, grâce à l'initiative de deux hommes intelligents, le banneret Osterwald et le professeur Louis Bertrand, son gendre, se fonde chez nous en 1765. C'est une vaste entreprise qui, avec empressement, accueillera tous les auteurs ne pouvant publier leurs écrits en France. Philosophes de grande et petite lignée voyaient les neuf lettres lumineuses de NEUCHATEL briller dans le ciel de leur future gloire. Jusqu'à Diderot dont on imprima chez nous quelques volumes de l'*Encyclopédie* !

De nos presses sortirent aussi, il va de soi, comme d'une meute de chiens, quelques roquets ébouriffés, des ouvrages antichrétiens ou immoraux. Il n'y eût eu là que demi-mal si des imprimeurs étrangers, à l'esprit spéculatif, ne se fussent emparés de Neuchâtel pour en couvrir les innombrables publications clandestines éditées chez eux. Un peu plus et Neuchâtel, pourtant principauté austère, passait pour le creuset du diable.



Une imprimerie à la fin du XVIII^{me} siècle.

Les mentions de Neuchâtel sur les titres d'ouvrages, grouillaient aux Pays-Bas, en Grande-Bretagne, dans le royaume de France et jusqu'à Rome, colportées sur des pamphlets politiques. Elles couvraient de galopantes et indécentes satires ou des contes graveleux qui, cahotés par les courriers à chevaux, passaient en sourdine, après maints zigzags, de l'est à l'ouest et du sud au septentrion. Dans l'esprit des hommes doctes et cultivés des quatre coins de l'Europe, notre minuscule cité était faite de centaines d'imaginaires imprimeurs à califourchon sur leurs presses, imprimant et réimprimant sans arrêt liturgie, philosophie, diatribes politiques et polissonneries...

La Société typographique avait cependant sorti d'importants ouvrages, la *Description des Arts et Métiers*, de Bertrand, le *Système de la nature*, recherches des origines du vice et de la vertu, du baron de Holbach. L'on était à peine remis d'une brouille de Rousseau avec la Vénérable Classe et d'une querelle sur le dogme de la non-éternité des peines de l'enfer, à elle seule tout un poème. L'ouvrage de Holbach, écrivain lié à Buffon, d'Alembert, Diderot, Helvetius et Reynal, fut saisi et brûlé par la main du bourreau. Jean-Elie Bertrand était banni du Saint-Ministère, le banneret Osterwald destitué; Voltaire intervint dans cette affaire en intercédant auprès de Frédéric II pour la réintégration de ceux-ci.

Cette mésaventure contribuait à donner le coup de mort à la Société typographique, dissoute quelques années plus tard. La Classe ne lui reprochait pas que l'ouvrage d'Holbach, mais une série de publications scandaleuses prenant le chemin de l'étranger par des voies plus ou moins orthodoxes.

Le matériel de la société devient propriété des fameux frères Fauche et passe ensuite à M. Wolfrath. Ce qui en restait fut détruit en 1856.

Mirabeau et les imprimeurs neuchâtelois.

Avant d'aborder le XIX^{me} siècle, signalons que Samuel Fauche, de Neuchâtel, des presses duquel était sortie la première édition des *Confessions* de J.-J. Rousseau, avait eu une pique avec Mirabeau, le futur orateur de la Constituante, mis sous

tutelle par son père, en 1775. Fauche voulait faire saisir, en 1782, les effets de Mirabeau pour se payer d'une somme de 2300 livres qu'il lui avait prêtée lors d'un séjour dans nos régions, en 1776. D'autre part, Louis Fauche, fils de Samuel, et nos imprimeurs Favre et Vitel, étaient accusés d'avoir imprimé trois ouvrages de Mirabeau dont la France demandait suppression.



Louis de Fauche-Borel
imprimeur du roi.

Une commission d'enquête découvrit que seules les *Lettres de cachet*, de Mirabeau, avaient été imprimées par la Société typographique sans autorisation des censeurs. C'était là réquisitoire contre le régime de Vincennes et les prisons d'Etat. L'affaire s'enflait de correspondances avec M. de Vergennes, ministre de Louis XVI. Frédéric II s'en était mêlé. On boucle l'officine. Fauche, Favre et Vitel sont condamnés à la prison et à l'amende. Puis, sur sourire tardif esquissé en France, interdit et scellés mis sur l'imprimerie sont levés. On n'entend plus parler de l'argent prêté par Fauche à Mirabeau qui s'en était servi pour enlever la jeune et jolie femme d'un septuagénaire de Pontarlier ! La belle, objet du rapt de ce futur Démosthène de la France, s'appelait « Sophie » égale « sagesse ». C'était l'épouse d'un marquis de Monnier. Celui-ci, plainte portée contre Mirabeau, marié de son côté, obtenait à Pontarlier, sentence de condamnation à mort. Honoré

de Mirabeau ne s'en portait pas plus mal. Sans doute fut-il enchanté, interdit qu'il était pour ses fredaines, d'avoir emporté comme bagage, et en souvenir d'une captivité au fort de Joux, la « sagesse » sous une forme aussi agréable ?

Cette double évasion avait réuni en Suisse Mirabeau et Sophie de Monnier, née de Ruffey. Ils passent ensuite en Hollande pour y apprendre que le Tribunal de Pontarlier vient de faire exécuter le larron en effigie, envoyant pour le principe sa complice, la « sagesse », dans une maison de correction.

Mirabeau avait fait imprimer à Neuchâtel deux éditions de *l'Essai sur le despotisme*. Elles furent pour lui son principal titre de recommandation auprès de libraires hollandais qui, dans sa gêne, lui fournirent du travail. En 1777, tandis que Sophie de Monnier accouchait d'une fille à Gien, Mirabeau était enfermé au donjon de Vincennes. C'est de cette incarcération qu'il s'inspirait pour écrire son ouvrage : *Des lettres de cachet et des prisons d'Etat*, cité plus haut.

Apparition de la « Feuille d'avis ».

La plus ancienne *Feuille d'avis de Neuchâtel* porte la date du 2 octobre 1738. Elle était éditée par François-Louis Liechtenhan, au bureau d'adresse. C'était une feuille de forme allongée; la première page comprenait les annonces et la seconde des nouvelles politiques de source étrangère. Puis, en 1758, le journal porta le nom de *Première Feuille d'Avis*, chez Sinnet, libraire. Plus tard, la *Feuille d'Avis*,

paraissant le jeudi, est éditée par la veuve Droz et s'imprime dans les ateliers du *Journal helvétique*. Le format s'est agrandi et dès 1769 elle est divisée en deux colonnes. Fauche, libraire, en détient le service d'annonces.

En 1788, Louis Fauche-Borel, dont portrait ci-contre, avait le titre d'imprimeur du Roi. Courant l'Europe en quête de services à rendre aux princes de la terre, il est récompensé par plus de deux ans de prison et laisse à son épouse la surveillance de ses ateliers. C'est en 1814 que M^{me} Fauche-Borel vend son important établissement à C.-H. Wolfrath, lui transmettant ainsi le privilège d'impression de la *Feuille d'Avis*. C'est des presses de cette imprimerie, installée à la rue du Temple-Neuf, que sont sortis les ouvrages des Lory et Moritz: *Costumes suisses*, 1824; *Souvenirs de la Suisse*, 1829, si recherchés par les collectionneurs.

Au siècle dernier.

Au dire d'Eugène Fauche, la censure passait tout au crible, sauf les cartes de visite et les têtes de factures! Il est certain que la double surveillance du gouvernement et de la ville s'expliquait d'autant qu'on avait eu d'inextricables ennuis au siècle précédent, tant avec la Société typographique qu'avec Samuel Fauche et Vitel. A considérer les tribulations de nos imprimeurs régionaux au cours des âges, l'on s'étonne un peu de trouver encore sous l'Empire des personnes désireuses d'exercer cette profession chez nous. On sait qu'en 1823, alors que Neuchâtel était tout à la fois canton suisse et principauté prussienne, le Directoire fédéral, sur demande des États étrangers, qui considéraient la Suisse comme foyer d'idées dangereuses, rendait encore la censure plus sévère.

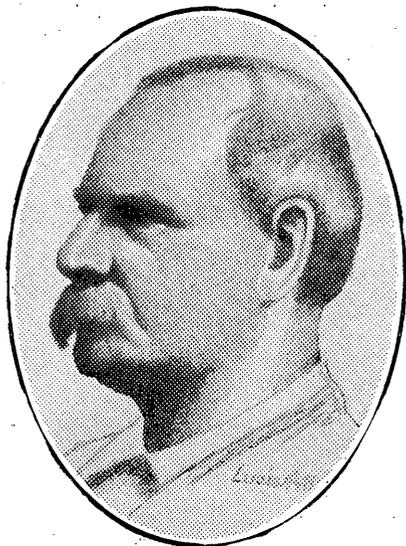
La seule imprimerie de la capitale était à ce moment-là celle du fameux Louis Fauche-Borel. Sous l'Empire, comme déjà dit, sa femme dirige les affaires de l'imprimerie jusqu'à la reprise par C.-H. Wolfrath, en 1814. Le Conseil de Ville avait autorisé, en 1828, le neveu de Fauche-Borel, Eugène Fauche, à établir une autre imprimerie, qui demeura tout à fait distincte de la précédente. Cette seconde imprimerie, mal menée à l'origine, est rachetée, en 1831, par Charles Attinger, ancien prote de M^{me} Fauche-Borel et de Wolfrath. Charles Attinger fut le fondateur des imprimeries Attinger.

De 1831 à nos jours.

Il faudrait parler des centaines d'ouvrages imprimés chez nous. Il faudrait parler du *Messenger boiteux*, de la *Revue neuchâteloise*, du *Messenger neuchâtelois*, de l'avocat Armand, du *Neuchâtelois*, du *Journal de Neuchâtel* rédigé par Gonzalve Petitpierre, du *Constitutionnel neuchâtelois* mené par l'avocat Favarger, de *L'Indépendant*, de la *Gazette de Neuchâtel* et de *L'Union libérale*.



C.-H. Wolfrath.



James Attinger.

En 1831, Neuchâtel ne possédait encore que les deux imprimeries ci-dessus désignées. A côté d'elles, vivaient deux lithographies connues, celle de Gagnebin et celle de Weibel-Comtesse et Gorgerat. Peu après, surgit l'imprimerie Petitpierre et Prince.

Au cours de la première moitié du XIX^{me} siècle apparaissent les premières presses mécaniques. Elles supplantent l'ancienne presse à bras de Gutenberg et sont contemporaines de procédés techniques modernes qui se multiplient sans cesse.

A la Révolution, l'on eût pu croire qu'allaient prendre fin les tracasseries de la censure. Piaget l'annonce à James Attinger par lettre du 3 mars 1848. Le 12, il lui signifie cependant défense de mettre sous presse des documents politiques émanant d'autorités locales ou de membres du Conseil d'Etat déchu.

En 1854, Louis et Guillaume Montandon, éditeurs, fondent à Fleurier, l'imprimerie du *Courrier du Val-de-Travers*.

En 1856, le sort, pour ne point déroger aux malheurs qu'il avait fait choir parfois sur les têtes des imprimeurs du pays neuchâtelois, envoie soudain Attinger et Wolfrath en prison. Au moment du soulèvement royaliste, Attinger fut soupçonné à tort — au lieu de Wolfrath — d'avoir permis que des presses servissent à l'impression de proclamations royales. James Attinger, libéré, s'empressait de tirer d'affaire son ami Wolfrath. Tribulations dernières des dignes continuateurs de Gutenberg chez nous !

Le XX^{me} siècle et la fin du précédent sont périodes de bouleversements inattendus et de nouveautés sensationnelles pour l'essor des arts typographiques et graphiques. D'immenses rotatives, des presses de tous genres, des machines automatiques, la photomécanique, la rotogravure et l'énergie électrique jettent dans l'oubli les procédés routiniers d'autrefois.

On sait que la Suisse doit à Neuchâtel, soit à la maison Attinger, ses fameux *Dictionnaires géographique, historique et biographique*, des atlas et les ouvrages illustrés les plus variés et les plus luxueux. D'excellents ateliers lithographiques, à la Chaux-de-Fonds, se sont acquis au dehors une fort belle réputation.

Dans le canton, le personnel occupé par les imprimeries, les ateliers lithographiques ou de gravure est aujourd'hui d'environ cinq cents. Les imprimeries actuelles se répartissent comme suit : district de Neuchâtel 16; district de la Chaux-de-Fonds 13; district de Boudry 5; district du Locle 3; district du Val-de-Ruz 2; district du Val-de-Travers 2, faisant ensemble 41 imprimeries.

Chiffre imposant... et plus de censure !

[21 octobre 1933.]